

Le présent procès-verbal tire son fondement de l'article 4 du Décret 14/018 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales.

Communauté : BAKILA TENAMBO
Villages : Malupia I et II, Masesele I et II,
Katekimbudu, Matembele I,II et III, Limbekwa I
et II, Kamathalio
Groupement : Batangi-Mbau
Secteur : Beni-Mbau
Territoire : Beni
Province : Nord-Kivu

Tenambo, le 02/10/2017

N/Ref. : 001/Bakila/Tenambo/SBM/2017

S/C : Administration forestière locale

KAHINDO SIVHWA DENISE
Chef de Poste de l'ECNDD/Mamove

Concerne : Demande de concession forestière
de communautés locales.

A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de
Province du Nord Kivu
à Goma (Chef-lieu de la province)
République Démocratique du Congo

Excellence Monsieur le Gouverneur,

Nous venons par la présente, en application des dispositions de l'article 22 de la loi n 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier et du décret n°14/018 du 02 août 2014 fixant la procédure d'attribution des concessions forestières aux communautés locales, soumettre notre demande de concession forestière, bien identifiée en annexe.

Nous joignons à la présente, les pièces ci-après :

1. L'acte de confirmation de la qualité du représentant coutumier de la personne par l'entremise de la quelle la concession forestière des communautés locales est sollicitée et attribuée ;
2. L'acte d'engagement signé par le représentant coutumièrement attitré, par lequel nous affirmons que la concession forestière sollicitée appartient exclusivement à notre communauté ;
3. La liste des familles, lignages ou clans, membres de notre communauté, dûment signée par le représentant coutumièrement attitré ;
4. Le procès - verbal de l'assemblée communautaire dûment signée par le représentant coutumièrement attitré de notre communauté ;
5. La carte de délimitation de la forêt concernée qui décrit sommairement sa superficie, sa dénomination, sa localisation physique (village ou localité, groupement, secteur, territoire et province), les voies d'accès ou de communication à la forêt concernée.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le représentant coutumièrement attitré :

MAËTI KIKONGO ROGER

Copie conforme à :

Monsieur le Chef de Secteur Beni-Mbau

Monsieur le Chef de Bureau de l'Administration locale en charge des forêts